

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 123

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV) - 4ème répartition - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
11092**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a inscrit à son budget primitif, au chapitre 65, un crédit de 828 000 € pour accompagner en fonctionnement le financement des associations en Politique de la Ville.

Par délibération N° 162 du 17 juillet 2015, la Commission Permanente a adopté le nouveau cadre d'intervention départementale en faveur de la Politique de la Ville et précisé les critères d'éligibilité à l'octroi des subventions.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Il vous est proposé dans le cadre susvisé de vous prononcer sur les demandes figurant en annexe, au titre de la quatrième répartition du crédit 2016.

Ces demandes portent sur un montant total de **216 820 €** concernant 12 dossiers portés par des associations du département.

Par ailleurs, il est proposé :

- d'annuler et de désengager la subvention votée en faveur de l'Association de formation pour la Coopération et la Promotion Professionnelle Méditerranéenne à la Commission Permanente N°73 du 02/10/2015, pour le dossier LPV 2404 « Street Art Insertion » d'un montant octroyé de 8 000 € ; l'association n'ayant pas réalisé l'action.
- d'émettre un titre de recette à l'endroit de l'ADDAP13 d'un montant de 1 695 €, la réalisation du chantier de jeunes à la cité de Chantelevent ayant été moins élevée que prévu. Ce dossier, LPV 2103 avait été voté à la Commission Permanente N°73 du 02/10/2015 pour un montant total de 7 810€.

PROPOSITIONS ET INCIDENCES FINANCIERES

Compte tenu de ce qui précède et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, je vous propose :

- de donner votre accord aux propositions détaillées en annexe pour un montant total de **98 000 €**

Cette dépense sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 71, article 6574 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

- d'annuler et de désengager la subvention susnommée d'un montant de **8000 €**
- d'émettre un titre de recette d'un montant de **1695 €**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
19015	2016-1012700	Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV)	65-71-6574	98 000 €
TOTAL A ENGAGER				98 000 €

N°Programme	N°Opération	Libellé	IB	Désengagement
19015	1012179	ASIU Fonctionnement	65-71-6574	8 000 €

N°Programme	N°Opération	Libellé	IB	Recette
19015	1012179	ASIU Fonctionnement	77-71-773	1 695 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

